

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 3 (1911)  
**Heft:** 7

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE SYNDICALE

~~~~~ SUISSE ~~~~~

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Paraît une fois par mois

Rédaction : Secrétariat de l'Union suisse des Fédérations syndicales, Kapellenstrasse 6, Berne

Abonnement : 3 fr. par an

## SOMMAIRE :

|                                                                                                                  | Page |                                                                              | Page |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------------------------------------------------------------------------------|------|
| 1. <i>Le mouvement syndical suisse en 1910</i> . . . . .                                                         | 89   | 5. <i>Le sabotage du génie humain</i> . . . . .                              | 97   |
| 2. <i>La révision de la loi fédérale sur les fabriques</i> . . . . .                                             | 93   | 6. <i>Congrès et conférences</i> . . . . .                                   | 98   |
| 3. <i>Le contrat collectif (tarif général) dans la corporation des peintres et plâtriers en Suisse</i> . . . . . | 94   | 7. <i>Mouvement syndical international</i> . . . . .                         | 99   |
| 4. <i>Une Comparaison historique</i> . . . . .                                                                   | 95   | 8. <i>Faits divers</i> . . . . .                                             | 100  |
|                                                                                                                  |      | 9. <i>Rapport de caisse pour le II<sup>me</sup> trimestre 1911</i> . . . . . | 100  |

## Le mouvement syndical suisse en 1910.

L'année 1910 s'est distinguée, pour nos organisations syndicales, d'abord par un nombre considérable de mouvements de salaire et surtout par plusieurs conflits importants entre certaines organisations patronales et fédérations syndicales ouvrières; conflits ayant pris des dimensions et ayant été soutenus avec une âpreté, telles qu'on ne les a rarement vues auparavant en Suisse.

Mais la plupart de nos fédérations syndicales n'ont pas seulement dû faire de grands sacrifices sur le domaine de la lutte économique. A la suite de notre rapport, nous aurons à démontrer qu'en 1910 la propagande, l'administration et les institutions de secours ont également exigé des efforts considérables de la part des organisations syndicales.

Dans la période de 1905 à 1907, le mouvement syndical suisse suivait une ligne ascendante; certaines fédérations, celles des ouvriers sur bois, des travailleurs de l'alimentation ou des ouvriers sur métaux, par exemple, accusèrent un développement rapide très réjouissant. Mais nos organisations n'eurent pas le temps de s'orienter, de se consolider suffisamment et d'instruire la masse des nouveaux adhérents, avant que la période de crise de 1908 à 1909 les surprît, une crise qui causa de véritables ravages dans certaines industries.

Les fédérations syndicales eurent beaucoup de peines à maintenir les positions acquises dans les conditions de travail de leurs membres. En tout cas, elles furent forcées d'opérer avec prudence vis-à-vis des associations patronales. Un peu partout on chercha à éviter les conflits, et pour ne pas supporter trop de défaites ou de trop grandes pertes, on chercha à consoler les impatients par l'espoir sur des temps meilleurs.

Seulement le patronat, n'ayant aucun intérêt d'attendre jusqu'à ce que les conditions changent

en notre faveur, profita de la situation pour provoquer les ouvriers le plus possible, soit par un empirement des conditions de travail, soit par un mauvais traitement ou quelque autre moyen. Ainsi, il n'a pas été possible d'éviter tous les conflits paraissant inopportuns. Le renchérissement de la vie, qui se fit sentir de plus en plus intensément, contribua pour sa part à exciter les ouvriers. Malgré la crise et les mauvaises chances à prévoir, il a fallu entrer en lutte très souvent. En effet, le plus souvent les résultats de ces luttes furent insuffisants, sinon entièrement défavorables aux travailleurs.

Là où les comités des fédérations réussirent à renvoyer les mouvements ou à éviter les conflits, les ouvriers étaient mécontents, et cela avec raison, puisque les causes qui les avaient poussés à formuler des revendications subsistaient et avec elles leurs effets immédiats.

En tenant en même temps compte du fait déjà signalé, qu'un grand nombre des travailleurs syndiqués faisaient partie de l'organisation depuis trop peu de temps, pour avoir appris à connaître les besoins de celle-ci et à juger en connaissance de cause l'attitude et la tactique observée par le comité central, on comprend qu'ils ne se rendaient pas facilement compte des véritables causes des résultats défavorables des mouvements soutenus en période de crise. Il n'y a pas de militant ni homme de confiance dans nos fédérations syndicales qui n'ait pas, à plusieurs reprises, dû consentir ou collaborer à une grève, quoiqu'il entrevît une défaite certaine, parce qu'il savait que les ouvriers en cause étaient trop peu instruits pour saisir la nécessité du renvoi de cette grève.

En somme, la majorité de nos fédérations syndicales sont encore jeunes, un grand nombre de militants, y compris certains fonctionnaires permanents, n'ont que peu d'expérience encore, et la masse des travailleurs en Suisse subit une